

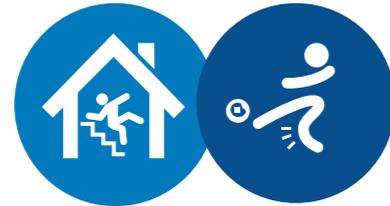
Un accident de la vie courante ⁽⁶⁾, qu'est-ce que c'est ?



11 millions d'accidents
et **20 000 décès** chaque année en France



1^{ère} cause
de décès chez les enfants
de **11 à 14 ans.**



77% des accidents ont lieu
au domicile de la victime, **16%**
dans les aires de jeux et de sports



Plus de la moitié
des 18-24 ans ont été victimes
d'un accident de la vie courante au cours
des **12 derniers mois**

Pour de plus amples renseignements,
votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

Allianz

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 €
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

MONDIAL
ASSISTANCE

AWP FRANCE SAS
SAS au capital de 7 584 076,86 €
490 381 753 RCS Bobigny
Siège social : 7, rue Dora Maar – 93400 Saint-Ouen
Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669 -
www.orias.fr
Dénommée sous sa marque commerciale « Mondial Assistance »

www.mondial-assistance.fr



COM20455 - V12/16 - Imp 12/16 - Réalisation Alloscan (Groupe Amalthéa) - Crédits photos : Matton Images / Caia Image / OEM Images - Fotolia.

Allianz Garantie des accidents
de la vie

Même les super-héros
ne sont pas à l'abri
d'un accident de la vie
courante...

allianz.fr

Assurance Allianz

Avec vous de A à Z

Allianz

(6) Sources : http://www.assureurs-prevention.fr/sites/jcms/p2_117013/fr/les-accidents-de-la-vie-courante?cc=pb_5233- Gema Prévention
« Les Français et les accidents de la vie courante » - Juin 2016.

Les + Allianz

Une couverture en cas d'accident de la vie privée



Pour vous, votre conjoint, vos enfants et petits-enfants⁽¹⁾



Sans formalité médicale

Une indemnisation



Jusqu'à 2 millions d'euros



Rapide et personnalisée qui prend en compte votre situation personnelle

Une assistance immédiate



Avance de 3000 € dès le décès, aide-ménagère, garde des enfants et des ascendants, école à domicile, frais de recherches et de secours, etc.



Une protection partout dans le monde⁽²⁾



Une couverture adaptée si vous pratiquez un sport dangereux

Allianz Garantie des accidents de la vie vous protège

Dans votre quotidien : chez vous, dans la rue, à l'école, pendant vos loisirs (chute, brûlure, coupure, intoxication, accidents en tant que piéton ou cycliste...).

Et aussi dans d'autres circonstances : en cas d'accident médical, d'agression, d'attentat, de catastrophe naturelle ou technologique (inondation, avalanche, explosion d'une usine...).

Allianz Garantie des accidents de la vie vous indemnise...

En cas d'invalidité

- En tenant compte de votre situation personnelle : séquelles physiques et esthétiques, souffrances endurées, difficultés à accomplir certains actes de la vie quotidienne...
- En tenant compte de votre situation professionnelle : arrêt de travail temporaire ou durable, perte de revenus...

En cas de décès

Allianz prend en charge les frais d'obsèques ainsi que les préjudices économiques et moraux de la famille.

Vous choisissez votre niveau de couverture, le tarif⁽³⁾ s'adapte à votre situation personnelle

	Solo	Duo	En couple sans enfant Seul avec 1 enfant	En famille
Couverture optimale dès 5 % d'invalidité ⁽⁴⁾	12,37 €/mois		20,29 €/mois	23,87 €/mois
Couverture essentielle dès 25 % d'invalidité ⁽⁴⁾	9,46 €/mois		15,12 €/mois	17,79 €/mois

Grâce à votre Espace Client Allianz.fr ou votre application Mon Allianz mobile : consultez votre contrat, retrouvez les coordonnées de votre conseiller Allianz, et profitez du service e-Courrier pour consulter, télécharger et imprimer vos documents depuis votre Espace Client en quelques clics.



Le + pour vos enfants

Vous pouvez bénéficier de l'Assurance scolaire Allianz pour 1 € de plus par mois. Cette assurance permet à vos enfants d'être couverts dès 1 % d'AIPP⁽⁵⁾.



Allianz Garantie des accidents de la vie a reçu le label d'Excellence décerné par les Dossiers de l'Épargne.

Une raison de plus de nous faire confiance.



Le saviez-vous ?

Ma MRH me protège lors en cas d'accident de le vie courante.

Faux : elle couvre les dommages que vous pouvez occasionner à d'autres mais pas ceux que vous pouvez subir. Dans 4 cas sur 5, la victime est seule responsable de l'accident.

Ma Sécurité sociale et ma complémentaire santé me couvrent pleinement en cas d'accident de la vie courante.

Non. Elles vous remboursent les soins, l'hospitalisation, les médicaments... sans tenir compte des préjudices économiques, esthétiques, physiologiques...

La Garantie des accidents de la vie fait double emploi avec la garantie Individuelle Accident !

Faux : les montants versés au titre d'une « Individuelle Accident » sont forfaitaires, alors que l'indemnisation de la Garantie des accidents de la vie tient compte de la situation personnelle de la victime.

Les garanties, services et modalités d'indemnisation s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions du contrat d'assurance « Allianz Garantie des accidents de la vie » couvert par Allianz IARD.

Les prestations d'assistance s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions de la convention d'assistance couverte par Fragonard Assurances, S.A. au capital de 37 207 660 euros - 479 065 351 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 2, rue Fragonard - 75017 Paris, et sont mises en œuvre par AWP France SAS.

(1) Petits-enfants mineurs lors de la garde chez leurs grands-parents couverts par le contrat Allianz Garantie des accidents de la vie.

(2) Selon vos déclarations figurant dans vos dispositions particulières.

(3) Tarif applicable en cas de souscription jusqu'au 31/03/2017.

(4) Selon formule choisie figurant dans vos Dispositions particulières.

(5) Vous n'avez pas encore souscrit d'assurance scolaire, dans ce cas, si vous avez déjà un contrat Allianz Garantie des accidents de la vie, ou si vous souhaitez en souscrire un, vous pouvez bénéficier d'une assurance scolaire Formule 1 à 1 €.